

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Indorama Holdings BV » des actifs liés à l'activité de dioxyde de titane détenus par la société « Venator P&A Spain SL » et la prise de contrôle exclusif de sa filiale « Oligo SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** « Indorama Holdings BV » (directement ou au travers de l'une de ses filiales) ;
- **Les actifs et entité cibles:** L'unité commerciale détenue par la société « Venator PA Spain SL » (dont, des actifs, droits et obligations liés à la fabrication et la distribution des produits à base de dioxyde de titane et l'usine de dioxyde de titane située à Huelva en Espagne) ainsi que le contrôle exclusif de sa filiale « Oligo SA » à travers l'acquisition de 75 % de son capital social et des droits de vote associés.

Nature de l'opération :

- Achat d'éléments d'actifs ;
- Contrôle exclusif.

Secteur économique concerné :

- Industrie chimique – fabrication et distribution de pigments de dioxyde de titane.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 mars 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Indorama Holdings BV » des actifs liés à l'activité de dioxyde de titane détenus par la société « Venator P&A Spain SL » ainsi que la prise de contrôle exclusif de sa filiale « Olico SA » à travers l'acquisition de 75 % de son capital social et des droits de vote associés.

« Indorama Holdings BV » est une société à responsabilité limitée, établie en vertu des lois des Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 51904853, dont le siège social est situé à Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam, Pays-Bas. Elle est une filiale de la société « Indorama Corporation Pte. Ltd », détenue par la fiducie « The Lohia Global Trust ». « Indorama Holdings B.V » a pour activité la fabrication et la vente des engrais azotés, des additifs pour engrais, des engrais phosphatés, du polyéthylène, du polypropylène, du polyester, des textiles, des fibres de coton et des gants médicaux.

Les actifs cibles constitués de l'ensemble de l'unité de production détenue par « Venator P&A Spain SL », société à responsabilité limitée de droit espagnol, immatriculée au registre du commerce sous le numéro d'identification fiscale (NIF) B61979001, dont le siège social est situé à Polígono Industrial Nuevo Puerto, calle A s/n, Palos de la Frontera, Huelva, Espagne. Elle est détenue à 100 % par la société « Venator Materials International UK Limited ». Plus spécifiquement, l'opération concerne les actifs liés à la fabrication et à la distribution de produits à base de dioxyde de titane et l'usine de dioxyde de titane située à Huelva, en Espagne, les terrains et bâtiments, les installations et machines, les actifs, les salariés, les relations juridiques, les contrats, les licences et les droits de propriété intellectuelle.

L'entité cible : « Olico SA » est une société anonyme de droit espagnol, immatriculée au registre du commerce sous le numéro d'identification fiscale (NIF) A-21177787, et dont le siège social est situé à Polígono Industrial Nuevo Puerto, calle A s/n, Palos de la Frontera, Huelva en Espagne. Elle est contrôlée exclusivement par la société « Venator P&A Spain SL » qui détient 75 % de son capital et des droits de vote associés. « Olico SA » opère en tant que fabricant à façon pour le compte de l'unité de production de dioxyde de titane de « Venator P&A Spain SL », en récupérant les résidus secondaires issus de la fabrication du dioxyde de titane et en les transformant en produits commercialement valorisables tels que des engrais.

Fait à Rabat, le 19 février 2026